

2J COIFFURE

S.A.R.L. au capital de 23 622,00 Euros

Siège social : 2EME ETAGE

CD LA ROCADE CD N°41

97200 FORT-DE-FRANCE

R.C.S : 451 076 665

PROCES-VERBAL DE LA DECISION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20/07/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

LE VINGT JUILLET,

à 14 heures

Madame **Josette VINCESLAS**, détenant 1550 parts sociales,

Associé unique de la société 2J COIFFURE, société à responsabilité limitée au capital de 23 622,00 Euros a pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soumis aux décisions de l'associé unique en date du 17 juin 2024, lesdits comptes faisant ressortir une **perte** de – **103 127.64** Euros pour un capital de 23 622.00 Euros, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du code de commerce, décide de poursuivre l'activité de la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Décision n° 2

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

La gérance

A blue shield-shaped logo with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink.